

Au menu

- **Malgré la forte hausse des prix du pétrole, l'inflation demeure relativement faible**
- **Les Québécois sont-ils plus pauvres que leurs voisins canadiens?**
- **Union européenne : la fin des fausses promesses en matière d'allégations alimentaires**
- **L'industrie bioalimentaire québécoise dépend grandement du commerce extérieur**
- **En passant...**

Malgré la forte hausse des prix du pétrole, l'inflation demeure relativement faible

D'après une étude réalisée par Statistique Canada, le taux d'inflation pour l'année, tel que mesuré par l'Indice des prix à la consommation (IPC), est demeuré relativement stable. Cet indice, qui mesure les fluctuations de prix d'un panier de biens et de services de consommation, était de 2,2 % plus élevé en décembre 2005 que pendant le même mois de l'année précédente. Il s'agissait de la troisième année consécutive au cours de laquelle le taux d'inflation mesuré de décembre à décembre demeurait de 2 % ou près de ce pourcentage. Il s'agissait aussi de la quinzième année consécutive au cours de laquelle l'augmentation généralisée des prix était inférieure à 4 %.

Notons que les prix de l'énergie ont augmenté de 10,2 % au cours de 2005, ce qui représente plus de quatre fois l'augmentation de l'IPC d'ensemble. Sans cette hausse, l'IPC n'a crû que de 1,4 %, ce qui équivaut aux augmentations des deux années précédentes. Ces mesures révèlent un climat d'inflation sous-jacent généralement tempéré pour les consommateurs et un équilibre entre les hausses et les chutes de prix.

(Source : Statistique Canada, *Le Quotidien*, 17 mai 2006, <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/060517/q060517c.htm>)

Les Québécois sont-ils plus pauvres que leurs voisins canadiens?

D'après une étude réalisée par l'économiste Norma Kozhaya, le Québec serait relativement plus pauvre que bien d'autres provinces canadiennes et États américains. Pour arriver à cette conclusion, l'économiste utilise plusieurs indicateurs de richesse comparables. Ainsi, ces vingt dernières années, l'écart entre le PIB réel par habitant du Québec, d'une part, et du Canada, d'autre part, persiste toujours, s'établissant à 11 %. L'écart par rapport à l'Ontario est de 18 %. Il n'y a donc pas eu de rattrapage dans ce domaine. Autre constat : le Québec est relativement moins avantage que les autres provinces canadiennes en matière de productivité du travail. La croissance à ce chapitre a été de 1,27 % par année au Québec comparativement à 1,44 % en Ontario. Enfin, l'auteur compare la médiane de la valeur nette des ménages, c'est-à-dire leurs avoirs moins leurs dettes. Avec une valeur médiane de 61 300 \$, le Québec est dans le peloton de queue des provinces canadiennes, juste devant Terre-Neuve. En Ontario, cette valeur est de 101 400 \$.

(Source : Institut économique de Montréal, *Les Notes économiques*, mai 2006)

Union européenne : la fin des fausses promesses en matière d'allégations alimentaires

Les députés européens ont adopté des règles strictes en ce qui concerne les promesses nutritionnelles portées sur les étiquettes des denrées alimentaires. Dorénavant, des définitions précises d'allégations telles que « sans graisses », « riche en fibres » ou même « réduit le cholestérol » sont exigées. Ainsi, l'industrie alimentaire ne devrait plus être autorisée à annoncer seulement qu'un produit est « riche en protéines » ou « pauvre en matières grasses ». Il faudra que les consommateurs sachent exactement ce que cela signifie et soient assurés que le produit n'est pas surchargé en d'autres ingrédients nocifs pour la santé. Il s'agit d'un point clé du débat sur les allégations nutritionnelles.

Notons qu'un producteur pourra inscrire sur l'étiquette une allégation concernant l'un des trois composants (pourcentages appropriés de matières grasses, sucre, sel, dénommés « profils ») si les deux autres composants demeurent également conformes au règlement ou s'il est clairement énoncé qu'ils sont présents dans le produit avec une « teneur accrue ». Les boissons titrant plus de 1,2 % d'alcool ne pourront plus comporter comme seule allégation nutritionnelle la mention « à faible contenu énergétique » ou « à faible teneur en alcool ». Le règlement édicte aussi que les produits frais, comme les fruits, les légumes et le pain, sont exclus du règlement.

(Source : <http://www.agrisalon.com/06-actu/article-16904.php>)

L'industrie bioalimentaire québécoise dépend grandement du commerce extérieur

L'industrie québécoise évolue dans un environnement économique très ouvert aux marchés extérieurs, sur la scène canadienne autant qu'internationale. Sans double comptage, environ 53 % des ventes finales du complexe production-transformation québécois sont expédiées sur les marchés extérieurs du Québec, dont 30 % sur le marché interprovincial. De leur côté, le réseau des magasins de détail et le secteur HRI (hôtellerie, restauration, institutions) importent 45 % de leurs achats alimentaires, dont 27 % des autres provinces canadiennes. En somme, les exportations bioalimentaires totales ont une valeur de 8,8 milliards de dollars et les importations, de 9,2 milliards.

(Sources : Statistique Canada, *Flux du commerce interprovincial et international au coût des producteurs* et ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, *L'Activité bioalimentaire au Québec : bilan 2005*)

En passant...

La nouvelle édition de *L'Activité bioalimentaire au Québec* est présentement disponible. Dans une formule plus condensée et beaucoup plus analytique, ce bilan de l'année 2005 permet une compréhension plus facile de l'évolution et des enjeux de l'industrie bioalimentaire au Québec. Ce document constitue un outil de référence pour tous les intervenants du monde bioalimentaire puisqu'il contient une série d'indicateurs de performance économique touchant l'ensemble de l'activité bioalimentaire au Québec. Que vous vous intéressiez à la performance du complexe production-transformation ou de chacun des maillons de la filière, vous trouverez dans cette publication autant de données sur les résultats que sur le contexte économique. Vous pouvez vous procurer ce document au coût de 10 \$ auprès de Distribution de livres Univers, 845, route Marie-Victorin, Saint-Nicolas. Téléphone : 1 800 859-7474; télécopieur : 418 831-4021.